

L'ocytocine pour déclencher ou accélérer le travail : 5 questions à poser



1. Qu'est-ce que l'ocytocine?

- L'ocytocine est une hormone produite naturellement pendant la grossesse pour provoquer les contractions de l'utérus. Ces contractions déclenchent le travail.
- L'ocytocine est aussi un médicament qui est administré durant le travail, lorsque sa production de façon naturelle est insuffisante.



2. Pourquoi l'utilise-t-on et quels sont ses avantages?

- L'ocytocine favorise le déclenchement du travail (induction) et peut aussi
- Accélérer le travail (stimulation) lorsque l'intervalle entre les contractions est trop long, ou lorsque les contractions sont trop courtes ou trop faibles.
- L'ocytocine aide l'utérus à se contracter pour que son col se dilate et que le bébé puisse descendre le long du canal de la naissance.
- L'ocytocine ne devrait être utilisée que lorsque le risque de poursuivre la grossesse est supérieur à celui de l'accouchement.
- Elle peut permettre d'accoucher par voie vaginale et d'éviter ainsi le recours à un accouchement par césarienne.
- Au Canada, huit patientes sur dix ayant reçu de l'ocytocine pour le déclenchement ou la stimulation du travail ont accouché par voie vaginale¹.



3. Bon usage : comment l'ocytocine est-elle administrée?

- Pour le déclenchement ou pour la stimulation, l'ocytocine est administrée par voie intraveineuse à l'aide d'une pompe afin de contrôler la dose que vous recevrez.
- Le médicament sera d'abord donné à faible dose, qui sera graduellement augmentée jusqu'à l'obtention du type de contraction dont vous avez besoin.
- Dans certains cas, si les contractions affectent le rythme cardiaque du bébé ou deviennent trop rapprochées, votre prestataire de soins de santé peut réduire ou arrêter l'ocytocine.



4. Quels sont les risques?

- Les risques pour vous et votre bébé peuvent varier selon vos facteurs de risque (p.ex. : problème cardiaque, tension artérielle)

Les risques pour le bébé sont, notamment :	Les risques pour vous sont, notamment :
<ul style="list-style-type: none">• la fluctuation du rythme cardiaque (p. ex. : battement du cœur lent) liée à des contractions trop fortes ou trop fréquentes• le manque d'oxygène lié à des contractions trop fortes ou trop fréquentes	<ul style="list-style-type: none">• l'augmentation de la douleur pendant le travail• la rapidité ou l'irrégularité du rythme cardiaque et la fluctuation de la pression artérielle• des saignements abondants ou des saignements après l'accouchement• de fortes contractions trop longues ou trop fréquentes• des maux de tête, des nausées ou des vomissements• un déchirement de l'utérus exigeant une césarienne d'urgence (rare)
<p>Quoique cela se produise rarement, l'ocytocine peut causer, à vous ou à votre bébé, un préjudice grave pouvant mettre vos vies en danger. Il est donc important d'avoir discuté avec votre médecin ou votre sage-femme des risques et des avantages de l'utilisation de l'ocytocine avant le début du traitement.</p>	

- On peut aussi choisir d'attendre que le travail démarre, d'accoucher par césarienne ou de recourir à d'autres médicaments comportant chacun leurs propres risques et avantages. Parlez-en avec votre médecin ou votre sage-femme pour déterminer ce qui est le mieux pour vous et votre bébé.



5. Surveillance : à quoi prêter attention?

- Le rythme cardiaque de votre bébé et vos contractions seront surveillés de près à l'aide d'un moniteur fœtal.
- Votre équipe de soins de santé vérifiera votre état fréquemment et surveillera de près votre travail.
- Vos contractions, votre pression artérielle et votre rythme cardiaque seront vérifiés régulièrement.
- Vous pourriez avoir besoin d'un antidouleur pour soulager la douleur provoquée par le travail. Vous pourrez choisir la manière dont vous souhaitez gérer votre douleur.
- Avisez votre équipe de soins de santé immédiatement si vous ressentez :
 - une douleur abdominale soudaine et intense
 - un saignement vaginal abondant

Pour en savoir plus sur le déclenchement du travail, visitez :
www.pregnancyinfo.ca/fr/birth/labour/induction/

Questions et commentaires

¹ Source : La Base de données sur les congés des patients (BDPC)/Base de données sur la morbidité hospitalière (BDMH), 2019–2020, Institut canadien d'information sur la santé (ICIS).